

Berne, le 27 avril 2018

Communiqué de presse

«Réforme des prestations complémentaires (PC)»

Au lieu de démanteler les PC, il vaudrait mieux lutter contre la pauvreté

Durant la session de printemps, le Conseil national a dépouillé les prestations complémentaires de près d'un milliard de francs. AGILE.CH demande que le Conseil des États s'en tienne au moins aux décisions qu'il a prises jusqu'à maintenant, afin d'éviter que les personnes qui ne peuvent pas vivre de leur rente AI ou AVS ne sombrent dans la pauvreté.

Ligne rouge no 1: une véritable augmentation des montants pour le loyer

L'augmentation ridicule proposée par le Conseil national pour les montants maximaux pris en compte au titre du loyer (avec possibilité pour quelques cantons de les abaisser encore jusqu'à 10%) est une insulte, compte tenu de l'augmentation de près de 25% des loyers ces 15 dernières années. AGILE.CH exige de la part du Conseil des États qu'il s'en tienne à sa décision de mai 2017. Ainsi les montants pris en compte se rapprocheront de la réalité. En plus, ils devraient être régulièrement évalués à l'avenir, et adaptés aux loyers effectifs.

Ligne rouge no 2: prendre en compte la prime moyenne ou effective

Le Conseil national compte rogner quelque 530 millions de francs sur les montants pour les primes-maladie. Pour les personnes percevant des PC, cela signifie une augmentation des dépenses de 30%, seulement pour les primes. Ainsi, les dépenses de santé deviennent un facteur de pauvreté particulièrement révélateur. AGILE.CH demande au Conseil des États d'allouer aux bénéficiaires de PC un montant équivalant à la prime moyenne cantonale ou à la prime effective, si elle est plus basse.

Ligne rouge no 3: stopper la baisse de la franchise sur la fortune

AGILE.CH considère que la proposition du Conseil fédéral et du Conseil des États concernant la consommation de la fortune est amplement suffisante. Les personnes qui perçoivent des PC n'ont, pour la plupart, pas beaucoup plus sur leur carnet d'épargne qu'un petit bas de laine pour quelques dépenses personnelles comme un repas au restaurant ou un cadeau aux petits-enfants. Privées de leurs derniers sous, en particulier les personnes qui séjournent en institution seront encore plus isolées, ainsi dépossédées de leur autodétermination et de leur dignité.

Ligne rouge no 4: on ne touche pas aux montants destinés aux enfants

AGILE.CH s'oppose à tout abaissement des montants destinés à couvrir les besoins vitaux des enfants de moins de 11 ans. Aujourd'hui déjà, de nombreux parents percevant une rente AI et dépendant des PC vivent à la limite du minimum vital.

« Maintenir le niveau des prestations. » À cette intention du Conseil fédéral, le Parlement a répondu par une coupe de 540 millions de francs dans ces mêmes prestations. En voilà une incohérence, alors que parallèlement, on prétend vouloir lutter contre la pauvreté...

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps
079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.